

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de Haïm Korsia (séance du lundi 26 janvier 2015)

Chantal Delsol : Pensez-vous que la critique des rites – telle celle adressée aujourd’hui au repos dominical qui n’aurait plus aucun sens et qu’on aurait tout avantage à remplacer par une journée de travail permettant de gagner plus d’argent et de réduire, un peu, le chômage – soit le signe d’un effacement des rites ainsi que des mythes qui les sous-tendent et qui donnent sens ? En outre, cette critique des rites, rites dont vous avez rappelé qu’ils cimentent une histoire commune, ne traduit-elle pas le fait que nous n’aimons plus l’histoire commune ?

*
* *

Jean-Robert Pitte : Vous avez parlé de l’interdit de consommation de porc. Israël Finkelstein, le directeur de l’Institut d’archéologie de l’Université de Tel Aviv, m’a envoyé récemment des articles qu’il a publiés concernant des fouilles effectuées en Israël sur des sites de peuplement juif remontant à plusieurs siècles avant notre ère, fouilles qui ont révélé que le porc était assez abondamment consommé. Cette découverte ne pose-t-elle pas la question des raisons de la naissance d’un rite à un certain moment ?

En outre, comment réagit le rabbin lorsqu’il lit dans l’Évangile de Matthieu que « ce n’est pas ce qui entre dans la bouche de l’homme qui est impur, mais ce qui en sort » ?

*
* *

Alain Besançon : N’êtes-vous pas inquiet en constatant qu’en dépit de la réconciliation qui depuis cinquante ans s’est manifestée entre juifs et chrétiens, la déritualisation des chrétiens les écarte des juifs ? Par déritualisation, j’entends, entre autres, la disparition de la fête de la Circoncision le 1^{er} janvier ou celle des jeûnes chrétiens du vendredi, du Carême, d’avant la Communion.

*
* *

Jacques de Larosière : Les rites sont d’abord une manière de donner un sens à une foi et de rappeler le sens de cette foi. Ils se caractérisent entre autres par le fait qu’ils sont publics, pratiqués au vu et au su de tous. En outre, ils sont par définition répétitifs puisqu’ils reviennent régulièrement avec le calendrier. Enfin, les rites sont immuables. Un rabbin ou un prêtre ne prendra jamais la responsabilité de

modifier une formule sacramentelle. Il y a donc un élément de fixité, de stabilité dans le rite.

Quand on regarde la société moderne, force est de constater que la foi s'affaiblissant, le rite comme signe de la foi n'est plus guère compris. Quant au caractère public du rite, on voit que dans la société médiatisée transparente et laïque d'aujourd'hui, même les apparences d'une participation à un rituel ne sont pas bien admises. Il faut que les rites restent confinés dans une église, dans un temple ou dans une synagogue. Les processions dans la rue sont vues d'un très mauvais œil. Les intellectuels critiquent en outre et le caractère répétitif et la fixité du rite, s'interrogeant sur la nécessité de répéter un rite ainsi que sur la limitation qu'il impose à la liberté individuelle par son intangibilité.

En tant que rabbin, comment ressentez-vous le poids social qui pèse sur les quatre caractéristiques du rite que je viens d'évoquer ?

*
* *

Rémi Brague : Comment fait-on pour inventer un rite ? À l'accoutumée, un rite est plutôt quelque chose que l'on reçoit sans généralement pouvoir dire qui l'a inventé.

Une fois le rite créé, comment fait-on pour le rendre obligatoire ? Un rite étant quelque chose dans l'accomplissement de quoi on ne saurait rire, comment éviter que d'éventuels rites républicains ne se retrouvent, par exemple, en première page de *Charlie Hebdo* ?

*
* *

Thierry de Montbrial : Les rites, me semble-t-il, forment un système. J'entends par là qu'un rite est toujours relié à d'autres de façon systémique. En conséquence, quand un rite disparaît, c'est tout un système de rites qui est affecté. Or le deuxième principe de la thermodynamique nous enseigne que quand un verre se brise à terre, il est probabilistiquement parlant impossible de le reconstituer à partir des débris. À cet égard, les juifs me paraissent s'être toujours distingués par leur capacité à lutter contre l'entropie. Ne croyez-vous pas qu'il y a une irréversibilité des rites une fois qu'ils ont été écornés et détruits ?

Chacun peut constater la déritualisation qui affecte le christianisme. Cela m'amène à vous demander si, à terme, le christianisme pourra survivre.

En dehors de la communauté juive, voyez-vous dans le monde beaucoup de communautés, religieuses ou nationales, où le système des rites reste vivant ?

Nous sommes nombreux à croire en la nécessité de la construction européenne et à la réalisation de l'unité dans la diversité. Mais il manque à cette construction européenne d'avoir un corpus de rites. Pensez-vous qu'il serait possible de créer rapidement des rites qui permettraient de susciter chez les Européens un sentiment d'appartenance commune à l'Union européenne ?

*
* *

François d'Orcival : Vous nous avez clairement montré comment les rites favorisent l'intégration dans une communauté. Les rites, alimentaires ou autres, de la communauté juive pourraient constituer l'affirmation d'une différence et d'une volonté de se tenir à l'écart. Or, dans l'histoire de la France, la communauté juive a toujours été bien intégrée à la société, qu'elle fût monarchique ou républicaine – certes avec des périodes de tension, mais qui valent pour toutes nos religions. Pourquoi les rites qui intègrent si bien la communauté juive n'ont-ils pas été un obstacle à son intégration dans la société française ?

*
* *

André Vacheron : En quoi la circoncision initiée par Abraham, acte que les médecins considèrent comme un acte chirurgical, est-elle le signe de l'Alliance de Dieu avec l'homme ?

*
* *

Georges-Henri Soutou : Certains interprètent les rites chrétiens comme des phénomènes anthropologiques, ce qui n'est sans doute pas faux, mais n'épuise pas la question. D'autres y voient des symboles, ce qui est vrai également, mais n'épuise pas non plus la question. Existe-t-il dans la religion juive un judaïsme libéral ? Persiste-t-il cette tension qui, dans le passé, a existé dans les milieux israélites ?

L'appartenance à la communauté nationale est-elle à vos yeux une religion, ou peut-elle le devenir ? Les rites républicains ou nationaux sont-ils du même ordre que les rites religieux ? Sinon, n'y aurait-il donc pas quelque chose au-dessus de la République et de la Nation ?

*
* *

Philippe Levillain : Comment le sentiment communautaire, en renforçant les communautés, n'aboutit-il pas au communautarisme ?

Quel est votre commentaire sur la phrase fameuse de Kierkegaard : « La répétition, c'est la réminiscence à l'envers » ?

*
* *

Jean-Claude Trichet : Pascal demandait aux catholiques de respecter strictement les rites religieux, expliquant que c'était par le respect du rite que l'on pouvait trouver, retrouver ou consolider la foi. D'une certaine manière, il me semble que, *mutatis mutandis*, c'est aussi ce que vous nous avez dit avec beaucoup de force. Mais un tel respect formel du rite ne risque-t-il pas d'être entaché d'insincérité ? Et

ne peut-on pas dire que l'abandon des rites par certaines religions pourrait être la conséquence, peut-être malheureuse, d'une lutte contre l'insincérité poussée à l'extrême ?

*
* *

Pierre Delvolvé : Vous avez souligné le lien étroit entre rite et croyance. À partir d'un certain stade, le rite se transforme en usage ou habitude, sans lien avec une croyance. Le repos dominical nous en fournit un parfait exemple. Le dimanche correspond d'abord à un rite religieux, mais il est devenu un usage pour de très nombreuses personnes, sans plus aucune référence au culte divin. On peut donner d'autres exemples comme les fêtes de Noël, de Pâques, du 15 août.

À partir du moment où le rite se transforme en un usage, il devient plus facile de le remettre en cause. C'est ce qui se produit actuellement avec la question du travail le dimanche. La loi peut revenir sur un usage beaucoup plus aisément que sur un rite.

*
* *

Michel Pébereau : Y a-t-il des rites républicains, ou nationaux, ou laïcs ? Le concept de rite existe-t-il à ce niveau et a-t-il évolué dans le temps ? En d'autres termes, des rites ont-ils disparu ? Il semblerait par exemple qu'ait en partie disparu celui qui consistait à chanter tous ensemble la Marseillaise, certains se refusant ostensiblement à joindre leurs voix au chœur.

*
* *

Alain Duhamel : Le protestantisme, qui a sans doute une conception plus minimaliste des rites que le judaïsme ou le catholicisme, vous paraît-il avoir des relations plus difficiles avec la foi que les religions dans lesquelles les rites sont parfaitement visibles ?

*
* *

Réponses :

À Chantal Delsol : Assurément, le rite nécessite de pouvoir partager une histoire commune. Or, si l'on veut fabriquer un homme nouveau – ce que d'aucuns souhaitent dans notre société – il faut le couper de ses racines. Mais procéder ainsi constitue un danger immense et c'est pourquoi le judaïsme a toujours refusé d'être coupé de ses racines. Certains voudraient faire oublier l'Alliance, mais nous, nous

maintenons l'Alliance. « Je maintiendrai » n'est pas qu'une devise, c'est aussi un engagement au sein de la transmission.

Parler de la République, c'est bien sûr parler de la France. La France est multiséculaire et c'est dans notre histoire commune que nous trouvons nos racines, racines qui nous permettent d'interpréter le futur que nous avons tous à vivre en commun. Encourager les rites, c'est effectivement encourager l'histoire et mythifier notre histoire commune. L'aventure de Jeanne d'Arc est mythifiée et il est important de la voir comme une part de notre histoire.

À Jean-Robert Pitte : Que l'on ait retrouvé des ossements de porc prouve simplement que les populations concernées vivaient sans se soumettre à un contrôle rabbinique. Votre citation de Mathieu « Ce qui est impur n'est pas ce qui entre dans la bouche de l'homme, mais ce qui en sort » m'amène à vous dire que le judaïsme ne fait pas l'un ou l'autre, mais l'un et l'autre. L'idée de la limite alimentaire est celle d'une autolimitation. L'homme peut manger tout ce qu'il y a dans le Jardin d'Eden, mais avec une restriction : il lui est demandé de ne pas manger le fruit de l'arbre de la Connaissance.

À Alain Besançon : Il y a assurément un vrai souci quant à la déritualisation des chrétiens et la déréluction des liens entre juifs et chrétiens. Le judaïsme est ancré dans les rites et dans la Loi. Un mouvement qui s'en éloignerait ne parviendrait pas à faire lien. Le génie du christianisme est d'avoir posé Vatican II qui reparle des liens forts avec le judaïsme et qui pousse les chrétiens ayant leur foi à rechercher ce qu'était le judaïsme.

À Jacques de Larosière : Vous avez vu très juste en soulignant le caractère répétitif du rite. Le Psaume 24 dit : Qui peut monter sur la montagne de l'Éternel et qui peut rester à l'endroit de Sa sainteté ? Chacun peut monter une fois sur la montagne de l'Éternel, mais y rester, l'individu ne le peut. Ce n'est que par le rite, par sa répétition, qui amène à s'interroger, fois après fois, sur le sens, que l'individu vit pleinement sa foi. S'engager dans un rituel, c'est accepter de ne pas dépendre entièrement et exclusivement de sa raison. C'est renoncer à l'orgueil qui consiste à se croire producteur de sens à l'écart des autres.

Le rite est ce qui intègre et qui, dans sa répétition, me révèle petit à petit le sens dont il est porteur. L'homme et la femme de foi accomplissent et, dans l'accomplissement, trouvent la compréhension. Dans le chapitre 24 du Livre de l'Exode, Moïse prend le Livre de l'Alliance, le fait entendre au peuple qui répond : « Naassé venichma », « Nous accomplirons et nous entendrons ».

Mais il n'y a pas que les rites religieux. Il y a aussi des rites sociaux dont nous sommes le produit et qui créent la cohésion sociale. Par exemple, se lever devant une personne âgée participe d'un rite social qui crée du lien par la civilité. Laisser se déliter ces rites, ne pas en transmettre la pratique, c'est à terme porter atteinte à la cohésion sociale.

À Rémi Brague : Comment inventer un rite alors qu'on le reçoit ? Je ne donnerais qu'un exemple récent. J'ai eu l'occasion de participer à la remise du décret de naturalisation au jeune Malien qui a sauvé une vingtaine de clients du supermarché cascher de Vincennes où s'était retranché le terroriste Koulibaly. Habituellement, le décret de naturalisation est simplement remis comme n'importe quel document administratif, sans aucune solennité. Mais là, on a eu le bon goût de mettre du sacré dans la remise du décret ; on a réussi à habiller cette remise de

discours riches de sens qui ont rendu l'instant solennel. L'impétrant a exprimé son engagement et sa fierté de devenir français. En sacralisant l'acquisition de la nationalité française, on a, enfin, créé quelque chose qui ne demande qu'à être répété, à devenir rite républicain.

À Thierry de Montbrial : Le rite s'inscrit presque toujours dans un système. Il ne peut y avoir de rite isolé, à de rares exceptions près. Je citerai l'une de ces exceptions. Il est des familles portugaises, catholiques romaines apostoliques, qui ont gardé le geste d'allumer le vendredi une bougie dans une armoire. Il s'agit là d'une réminiscence de l'obligation faite aux femmes juives d'allumer les bougies tous les vendredis soir à l'entrée du shabbat et, comme il s'agissait de familles marranes qui ne pouvaient plus pratiquer le judaïsme ouvertement, elles ont gardé et transmis le rituel tout en le faisant de façon cachée.

Je ne suis pas certain qu'il y ait irréversibilité du rite selon le deuxième principe de la thermodynamique que vous avez rappelé. On peut en effet réenchanter le rite. Je connais un prêtre en Vendée qui a réintroduit le jeûne du Carême et qui utilise le temps du jeûne pour lire et commenter la Bible avec les fidèles. Son idée géniale a été en outre de faire du Carême un jeûne télévisuel, une période sans télévision, mais consacrée à la parole avec ses proches.

À François d'Orcival : Si le judaïsme a toujours su s'intégrer, c'est peut-être justement grâce à ses rites, car ses rites ne se construisent pas contre un autre groupe, mais pour faire lien. Les juifs ne sont ni dans un modèle prosélytisme ni dans un modèle de rupture et donc, ils s'intègrent harmonieusement dans le modèle français qui est un modèle inclusif.

À André Vacheron : Il y a deux mots pour la circoncision. J'ai parlé de circoncision alors que vous parlez d'ablation du prépuce. La circoncision a une vocation spirituelle ; l'ablation du prépuce est un geste chirurgical dont les raisons peuvent être d'ordre clinique divers.

La circoncision étant un acte de foi, elle n'a pas en tant que telle à se justifier. Son sens profond est toutefois, si l'on se réfère à l'interprétation qu'en fait Paul, l'omnipotence de l'homme qui s'efface devant l'omnipotence de Dieu. Au travers de l'acte de la circoncision, le symbole phallique se trouve limité. En outre, l'homme naît imparfait et doit donc renoncer à son orgueil pour se perfectionner. Ce n'est pas un hasard si Moïse naît déjà circoncis, comme s'il naissait déjà dans une perfection qu'il ne reste finalement plus qu'à concrétiser.

À Georges-Henri Soutou : Votre question sur le judaïsme libéral est tout à fait pertinente. Il y a chez certains l'impossibilité de s'accepter dans des rites qu'ils ne comprennent pas. Or la foi ne saurait toujours être dans la raison. La raison pondère sans doute la foi, mais la foi pondère aussi les excès de la raison. Le choix du judaïsme libéral est de soumettre les rites à l'examen de la raison, malheureusement c'est une approche qui ne mène nulle part car, si l'on y réfléchit, on constate que pas un seul rite ne se justifie logiquement. Et si l'on conteste un rite, on en vient nécessairement à contester tout le système. Considérer qu'un rite n'est pas à la mode, c'est considérer que tout le système est démodé. Or la force du message biblique tient à ce qu'il n'est pas soumis aux aléas de la mode et est en conséquence indémodable.

À Philippe Levillain : La communauté pourrait conduire au communautarisme si ne prévalait pas dans la communauté juive l'idée que rien ne se

fait contre l'autre. Tout se fait dans un partage d'espérance défini par le prophète Isaïe, chapitre 56 : « car ma maison s'appellera Maison de prière pour tous les peuples ». Dans cette perspective, il n'est pas possible de se penser contre les autres.

La répétition est évidemment la réminiscence à l'envers car le Talmud dit : il n'y a aucun rapport entre celui qui étudie cent fois un texte et celui qui l'étudie cent-une fois. Cela est possible par qu'entre la centième et la cent-unième fois, j'aurai vécu des expériences qui me feront comprendre le texte différemment.

À Jean-Claude Trichet : Pour éviter l'écueil de l'insincérité et la pratique du rite par simple automatisme, il est nécessaire d'interroger sans cesse nos gestes et de réfléchir sur ce que l'on fait.

À Pierre Delvolvé : Vous avez malheureusement raison sur l'évolution de certains rites en pur usage. Mais on peut y pallier par la transmission, en montrant à ses enfants comment s'accomplit le rite et donc en lui conservant toute sa vitalité et tout son sens.

À Michel Pébereau : Il y a à l'évidence des rites républicains et il est nécessaire que nous en inventions. Il y a de la place pour des rites républicains qui contribuent à fédérer la Nation autour de l'idéal républicain.

À Alain Duhamel : Je crois qu'effectivement le protestantisme a abandonné beaucoup de rites, même s'il en reste beaucoup notamment chez les charismatiques et dans le protestantisme baptiste. Mais il y a aussi dans le protestantisme, par le retour aux textes, un retour fort aux rites fondateurs, par exemple à celui du partage du pain et du vin.

*

* *